

Chronique électorale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un appel de l'Alliance démocratique

A l'occasion du scrutin de ballottage du 3 mai, la commission administrative permanente de l'Alliance démocratique a décidé d'adresser l'appel suivant « à tous les républicains » :

« L'heure est décisive ! Le devoir est avant tout de barrer la route aux partis de révolution. Leur succès engendrerait les plus catastrophes. Votes pour les candidats désignés par le suffrage universel et qui défendent le drapeau tricolore contre le drapeau rouge. »

Un manifeste du Comité de salut économique

M. P. Nicollet, secrétaire général du Comité de salut économique, nous communique le texte d'un manifeste qui adresse aux producteurs, agriculteurs, commerçants et industriels, et dans lequel il dit notamment :

« Souvenez-vous qu'en régime socialo-communiste, le rôle du commerçant serait terminé ; il y aurait des offices publics de répartition des produits et les travailleurs qui y seraient affectés, n'auraient pas à fixer les prix de ces produits, ni surtout à les majorer d'un supplément à leur gré, représentant la rémunération de leur travail. C'est l'ex-député des Bouches-du-Rhône, M. Six-Quenn, qui l'affirma lui-même dans « Le Populaire » du 5 juin 1934. »

Un nouveau concurrent contre M. Herriot

Lyon, 1^{er} mai. — Dans la 1^{re} circonscription de Lyon, où M. Herriot est en ballottage, un nouveau concurrent vient de se dresser, l'industriel M. Dumalric, militant de la Ligue des droits de l'homme.

Des coups de revolver éclatent à l'issue d'une réunion électorale à Marseille

Marseille, 1^{er} mai. — Jeudi soir, boulevard de Paris, à l'issue d'une réunion électorale, plusieurs coups de revolver ont été tirés.

Dans le Nord Les candidats restant en présence

Voici les noms des candidats qui restent en présence pour le second tour :

LILLE
1^{re} CIRCONSCRIPTION
MM. BECQUART Henri (Conc. rép.), LARMIGNAT, Front pop. (Soc.), DEBIÈRE (Rad. h.), au 2nd tour.

HAZEBROUCK
1^{re} CIRCONSCRIPTION
MM. FAURE René, dép. sort. (Un. nat.), FLANCKE Gabriel (Soc.), 2nd tour.

VALENCIENNES
1^{re} CIRCONSCRIPTION
MM. COQUELET Alfred (Un. nat.), FOURÉS Gérard (Rép. soc.), RUIX Lucien (Com.), 2nd tour.

1^{re} CIRCONSCRIPTION
MM. DAVAINÉ Jules (Rép.), MUMBAUX Arthur (Com.), 2nd tour.

1^{re} CIRCONSCRIPTION
MM. MACAREZ Charles (Féd. rép.), DEWIZÉ, dép. sort. (Com.), 2nd tour.

Dans la 7^{me} circonscription Appel aux anciens combattants

On nous prie d'insérer : « On sait que la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre, qui groupe toutes les associations d'anciens combattants et de mutilés, soit 3.500.000 membres, a élaboré un programme d'action civique. »

Dans la 9^{me} circonscription Le déstachement de M. Goessels

M. Goessels, candidat indépendant de gauche, nous communique ce qui suit : « Merci aux électeurs et amis qui m'ont donné leur voix au premier tour. »

Orphelins de guerre, attention !

On nous prie d'insérer le communiqué suivant : « La Fédération des orphelins de guerre de Roubaix, Tourcoing et environs, rappelle à ses adhérents que M. Léon Marecaux a accepté de défendre au Parlement les revendications suivantes :

A TOURCOING Association des blessés pulmonaires, gazés et malades de guerre et d'après-guerre de la région du Nord

Aujourd'hui samedi 2 mai, de 15 à 18 h., permanence au siège : Cabaret diamant, 23, place Rihoult, à Lille.

A NEUVILLE Un appel du parti démocrate populaire

« A la veille du scrutin de ballottage, la section du Parti démocrate populaire tient à remercier les républicains pour leur vote de dimanche dernier en faveur du candidat Léon Marecaux. Elle est heureuse de constater que la discipline en vue du second tour a été observée par les partisans de l'ordre et de la paix. »

Les candidats aux emplois réservés

Le Ministère des Pensions vient d'arrêter la liste générale de classement de 1936, des candidats aux emplois réservés. La dite liste a été établie dans les conditions fixées par le décret-loi du 29 octobre 1935.

Un motocycliste accroché et se blesse mortellement

Un motocycliste, M. Prosper Vanstien, âgé de 35 ans demeurant à Arras, voulait doubler, sur la route d'Arras à St-Pol, une auto que conduisait M. Oustan Delis, garagiste à Arras.

Dans la 10^{me} circonscription Le déstachement de M. Varrillien

Dans une affiche apposée dans la dixième circonscription, une erreur de composition a été commise et les trois mots suivants ont été omis : « contre toute dictature. »

de publier de nouveau le communiqué que nous avons donné jeudi et qui est le texte de l'affiche tel qu'il aurait dû être :

« Citoyens, « Je me retire de la lutte, vous demandant de faire voter de républicains attachés aux libertés démocratiques, aux lois laïques et sociales, dans le cadre des institutions républicaines, dans l'ordre pour la défense des travailleurs, contre toute dictature et pour le respect de la défense nationale. »

« Citoyens, « Je me retire de la lutte, vous demandant de faire voter de républicains attachés aux libertés démocratiques, aux lois laïques et sociales, dans le cadre des institutions républicaines, dans l'ordre pour la défense des travailleurs, contre toute dictature et pour le respect de la défense nationale. »

PAS-DE-CALAIS

1^{re} CIRCONSCRIPTION
MM. DE DIEBACH, dép. sort. (Un. nat.), LOUIS René (Soc.), 2nd tour.

2^{me} CIRCONSCRIPTION
MM. DE VILLERS (Front nat.), GUIDET Abel (Rad. soc.), 2nd tour.

BETHUNE
1^{re} CIRCONSCRIPTION
MM. DECROIX Octave (Conc. rép.), TELLIER, anc. dép. (Soc.), 2nd tour.

2^{me} CIRCONSCRIPTION
MM. REVILLON Albert (F.D.F.), SION Paul (Soc.), 2nd tour.

3^{me} CIRCONSCRIPTION
MM. WACRENIER Paul (P.D.P.), MAES Alfred, dép. sort. (Soc.), 2nd tour.

4^{me} CIRCONSCRIPTION
MM. APOURCHEAUX, dép. sort. (U. nat.), CADOUT Henri, anc. sénat. (Soc.), 2nd tour.

5^{me} CIRCONSCRIPTION
MM. GAULTEUR Arthur (Conc. rép.), QUINET Cyrille (Soc.), 2nd tour.

6^{me} CIRCONSCRIPTION
MM. DEGRAVE Jean (Fr. rép.), BELTREMIEX, dép. sort. (Soc.), 2nd tour.

BOULOGNE
2^{me} CIRCONSCRIPTION
MM. VINCENT Léon, dép. sort. (Rép. soc.), VAILLANT (Soc.), 2nd tour.

3^{me} CIRCONSCRIPTION
MM. VINCENT Adolphe (Rép. gauche), DESCLÈVE (Soc.), 2nd tour.

CIRCONSCRIPTION DE MONTREUIL
MM. ELBY, dép. sort. (Un. nat.), DECROQUET, dép. sort. (Rad. soc.), 2nd tour.

SAINT-OMER
1^{re} CIRCONSCRIPTION
MM. TILLIE, dép. sort. (Un. nat.), IBORE (Rad. soc.), 2nd tour.

SOMME

Voici pour les circonscriptions de la Somme les candidatures qui restent posées pour le second tour de scrutin :

1^{re} CIRCONSCRIPTION D'AMIENS
MM. LECOINTE Lucien, socialiste dissident, maire d'Amiens, CATELAS, communiste, 2nd tour.

2^{me} CIRCONSCRIPTION D'AMIENS
MM. FROT, maire de Longueueux, communiste, GARNIER, républicain indépendant, 2nd tour.

3^{me} CIRCONSCRIPTION D'AMIENS
MM. DE CLERMONT-TONNERRE, candidat agraire, DUJARDIN, communiste, 2nd tour.

4^{me} CIRCONSCRIPTION D'ABBEVILLE
MM. COACHE Jean, gauche radicale, député sortant, GAILLARD, radical-socialiste, LAMUNE, socialiste, 2nd tour.

5^{me} CIRCONSCRIPTION D'ABBEVILLE
MM. DELABIE, radical-socialiste, député sortant, ACOULON, candidat de défense agricole, 2nd tour.

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER
MM. BRILLE Michel, Alliance démocratique, TONNELIER, Union socialiste, député sortant, 2nd tour.

ARRONDISSEMENT DE PERONNE
MM. BASQUIN, socialiste, député sortant, BOUCOURT, candidat de défense agricole, 2nd tour.

MAITRE GEORGES PETIT Dernière Heure

devant la Cour de Douai

M. l'avocat général Bousquet a prononcé contre l'inculpé un réquisitoire extrêmement sévère

Samedi, les défenseurs s'efforceront d'en atténuer les effets

La quatrième Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Douai, présidée par M. Magé a ouvert vendredi cinq heures d'audience à la continuation des débats de l'affaire de Georges Petit, ex-président général de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels, inculpé d'escroquerie et d'infraction à la loi sur les lotissements.

La fin de la plaidoirie de M. de Lauwereyns pour la partie civile

La Cour avait entendu plaidé le rapport du président, la plaidoirie de M. Arnaud et le début de celle de M. de Lauwereyns, pour l'Union départementale, partie civile.

Au début de l'audience de vendredi qui s'ouvre à treize heures trente devant un public plus nombreux que la veille, M. de Lauwereyns termine son exposé.

Ayant démontré jeudi que le prix de vente des terrains de la Roserie, à Lambersart, n'était pas détaché de l'Union, dont il était président, était non seulement abusif, mais délictueux, il s'attache à prouver que le lotissement de ces terrains — dont le cahier des charges n'a pas été respecté — a été effectué par un agent de l'Union, qui est un autre détaché de la manœuvre préparatoire de l'escroquerie comme le fut également le truquage du rapport de l'architecte Lesaffre. Le coup s'est terminé « à l'esprouve » par une délimitation brusquée du conseil d'administration de l'Union, obtenue dans une réunion de vacances, suivie sans délai d'un acte notarié où le cahier des charges de lotissement et l'origine des propriétés ont été volontairement dissimulés, suivis aussi d'un encaissement immédiat des fonds.

L'Union estime que Georges Petit a ainsi perçu un million de bénéfice illicite. Elle, qui représente la multitude des petits mutualistes détachés par elle, lui en fait valoir une confiance aveugle, demande à la Cour d'en ordonner la restitution.

Le réquisitoire du ministère public

A seize heures, M. l'avocat général Bousquet commence son réquisitoire. Pendant une heure et demie il tiendra l'auditoire sous le charme d'une dialectique fluide et rigoureuse qui fut très remarquée.

Évoquant d'abord Jérôme Patereau qui avait appris, sous Louis-Philippe à diviser les parlementaires de l'époque en deux classes, celle des hommes d'esprit, c'est-à-dire ceux de la majorité, et ceux de la minorité, qui ne craignent pas de profiter du pouvoir et de s'enrichir, et celle des niais, c'est-à-dire ceux de l'opposition, qui par préjugé, craignent de soulever la manne du budget, il dit que Georges Petit, mis en présence d'une autre manne, aussi savoureuse et aussi abondante, la manne de la mutualité, s'est délibérément exclu de la classe des niais pour entrer dans celle des hommes d'esprit.

Parti de rien, mais intelligent et travailleur, il prit rapidement conscience des possibilités presque illimitées qu'offrait à son appétit d'homme d'affaires qu'il n'a jamais cessé de satisfaire, la législation de secours mutuels et des habitations à bon marché.

Il joua la comédie de la philanthropie, fut encouragé par une chance insolente, se déclara prêt à sacrifier son honneur à l'oubli et à la domination.

Au comble des honneurs, du prestige et de l'autorité, il se crut tout permis et s'engagea dès lors les irrégularités et les fautes de la manne d'après-guerre.

Soucieux de laisser à d'autres les responsabilités civiles, administratives et financières de ses agissements, il abandonna son nom sur le titre de président général de l'Union pour se consacrer à la gestion de la manne d'après-guerre, à la manne de la mutualité, à la manne de la mutualité, à la manne de la mutualité.

Il se fit prier peu après de « reprendre la couronne » qu'il n'accepta alors qu'avec une liste civile « coquette » : traitement de 125.000 fr., logement gratuit dans le Palais de la Mutualité, 1.000 fr. par mois d'indemnité de résidence, 3.000 fr. par jour de frais de voyage, auto, chauffeur, assurance, et 1.000 fr. de retraite par année de service.

Il fit dépenser 1.214.000 fr. par l'Union pour l'aménagement de son appartement et 309.567 fr. pour la « salle du trône », le cabinet de travail de son « impérialisme résident ».

« Ce « faste insolent et déplacé » coïncidait avec quelques difficultés financières de l'Union pour le règlement des entrepreneurs sur l'origine de récriminations et de plaintes qui alertèrent le ministère. Et l'enquête ministérielle « vint faire la lumière sur ce sinistre et scandaleux état de choses, dont il « délit trivial » et malsonnant d'escroquerie ».

Le ministère public démontre à son tour le mécanisme de l'escroquerie reprochée à Georges Petit, les procédés et les manœuvres employées pour y aboutir.

Le lotissement préparatoire d'une plus-value fictive, la substitution d'un nouveau plan, le rapport Lesaffre truqué, la délimitation du conseil de l'Union où le nom de Georges Petit a été supprimé par M. Degouty (à qui M. Bousquet reproche nettement cette trop grande supériorité), l'acte notarié inexact, la dissimulation du cahier des charges, tous ces faits sont pour M. Bousquet des éléments caractéristiques de l'escroquerie.

Quant aux infractions aux lois sur les lotissements elles sont flagrantes. M. Bousquet conclut ses observations qui, en la vu, étaient très dures pour l'inculpé par des réquisitions encore plus sévères.

« Vous frapperes, dit-il à la Cour, avec une particulière sévérité, car je ne vois dans cette affaire que des raisons de sévérité et de succès d'indignation. »

Georges Petit s'est attribué du manque de la charité pour faire des affaires et des dupes et d'avoir obtenu comme théâtre et comme victime l'organisme même qui lui faisait confiance, c'est plus que de la malice, c'est plus que de la ruse, c'est de la trahison.

« Son intelligence, sa richesse, augmentent sa responsabilité au lieu de l'atténuer. Il a été poussé par son incommensurable orgueil et il s'est laissé aller pour s'enrichir à employer des moyens que la morale et le code réprouvent. »

« La morale et le code doivent avoir une revanche, d'autant plus dolente que le coupable est plus haut placé. Les nécessités sociales obligent à frapper des humbles qui se rendent coupables d'escroquerie au chômage ou aux secours par exemple et la justice les juge humainement toujours. La justice doit avoir au contraire le front de frapper et d'entraîner les grands et les favoris de la fortune. »

« Il est indispensable d'ailleurs, en présence de scandales trop fréquents, de rassurer l'opinion publique par le châtiement public des plébeux et des forfaites des pilliers d'épargne. »

« Il n'est pas besoin de dire que ce rapport qui produit une forte impression sur l'auditoire et est très commenté au cours de la courte suspension de séance qui le suit. »

« Ce réquisitoire de la guerre continue. Ce réquisitoire de la guerre continue. Cette guerre que l'Italie républicaine de toutes les forces, mais qu'elle affrontera de toutes ses forces, et si on lui frappe, sera le choc le plus sanglant, le plus épouvantable et le plus universel que l'histoire du genre humain ait jamais connu. C'est dans l'initiative britannique qu'il faudrait chercher l'unique responsabilité. »

MCEURS ELECTORALES COMMUNISTES !

Au cours d'une réunion contradictoire, M. Marinand-Deplat, ancien sous-secrétaire d'Etat est projeté au bas d'une tribune par M. Thorez

Paris, 1^{er} mai. — Des incidents se sont produits au cours d'une réunion électorale organisée par le parti communiste au préau de l'école de la rue Maitre, dans le 19^{me} arrondissement.

Cette réunion étant contradictoire, le député sortant de la 2^{me} circonscription de la Seine, M. Marinand-Deplat, fut projeté au bas d'une tribune, vers 21 h. 30. Une discussion s'engagea entre lui et le député communiste Thorez.

Celui-ci projeta M. Marinand-Deplat au bas de la tribune. Une foule d'ouvriers suivit au cours de laquelle M. Marinand-Deplat fut frappé à coups de poing. Gravement contusionné, il quitta la salle pour regagner son domicile.

L'appareil de l'aviateur belge Hanser a été retrouvé

Rome, 1^{er} mai. — Des avions militaires italiens ont retrouvé à 70 kilomètres au nord-ouest de Ghat, l'appareil piloté par l'aviateur belge Hanser et ayant à son bord les Belges Hamet et Lieberman et l'aviatrice française Viviane Zibman.

L'avion s'était perdu le 28 avril, durant l'étape Ghat-Ghat du rallye de l'Arc-en-Ciel de Tripoli.

« Le Tribunal correctionnel de Mulhouse a condamné par défaut, à cinq ans de prison, le nommé Walter Andrusow, sujet allemand, qui s'était livré, l'été dernier, à l'espionnage dans la région de Saint-Louis. »

« Laendarmerie de Pont-Audemer a continué son enquête sur le drame de la poterie Mathieu. Le facteur Maillet, 32 ans qui, après avoir grièvement blessé son beau-frère, M. Breton, 21 ans, dont partait un fusil en disant qu'il allait se suicider, est demeuré introuvable. On se demande s'il ne s'est pas donné la mort dans les bois d'alentour. »

« On a découvert, près du village de Montigny, 50 ans, disparu depuis le 9 avril. On croit que le cadavre, qui porte une corne de cette première époque, est un arbre pour simuler une pendaison. »

Accusé de meurtre commis en 1925, à Louvroil, un individu est condamné à deux ans d'emprisonnement par la Cour d'assises du Nord

Le 11 janvier 1935, une querelle éclata dans le débit tenu à Louvroil par M^{me} Muyaert, 71, rue d'Haumont, à l'enseigne de « La Croix Verte ». Avec l'aide d'un consommateur, le teneur de débit, qui était Albert Deville, parvint à maîtriser Georges Petit, qui menaçait grand tapage et gênait les danseurs.

Trévis, les Algériens s'éloignent, mais reviennent peu après dans l'intention évidente de venger. L'un d'eux tira même des coups de revolver dans la direction du débit.

C'est alors que plusieurs communistes, parmi lesquels un nommé Louis Hourvillain, qui menaçait grand tapage et gênait les danseurs.

Trévis, les Algériens s'éloignent, mais reviennent peu après dans l'intention évidente de venger. L'un d'eux tira même des coups de revolver dans la direction du débit.

Bastard et Davis s'étaient vantes d'avoir « planté » l'Algérie. Lurent inculpés d'homicide. M^{rs} Davis comparut en 1929 devant le Jury de Louvroil pour la suite. Il fut acquitté au bénéfice du doute, tandis que son co-accusé était condamné, par contumace, à 20 ans de travaux forcés.

Bastard restait donc en liberté ; il se maria à une autre bagarre à Nantes, au cours de laquelle il donna un coup de couteau mortel, qui lui valut d'être condamné à perpétuité à 10 ans de réclusion, peine qu'il subit actuellement.

Transféré à Douai pour purger sa contumace, il comparaitrait hier devant la Cour d'Assises du Nord.

Le système de défense est simple : il affirme qu'il s'est trouvé fortuitement mêlé à la scène de Louvroil, mais qu'il n'a pas frappé ; il serait complètement innocent des faits ; c'est plutôt Davis qui est coupable.

« Le témoin sans hésitation ; les faits, qui remontent à plus de 10 ans, commencent à s'estomper dans les mémoires et l'avocat général Vigneron demande l'ajournement de l'arrêt de Bastard du chef de meurtre. »

« La Cour n'en pose pas moins la question subsidiaire de « violences volontaires », pour répondre au désir du ministère public. »

M^{rs} Wallaert, défenseur de Bastard, déclare l'acquiescement pur et simple de son client.

Bastard est condamné à deux ans d'emprisonnement pour violences, qui se trouvent confondues avec celle de 10 ans de réclusion prononcée par les Assises de Nantes.

Quatre habitants de Puzieux (Somme) qui avaient trouvé et dilapidé un trésor caché pendant la guerre sont condamnés

Au cours de travaux de démolition effectués en janvier dernier, à Puzieux (Somme), un journalier, René Cardon, 37 ans, trouva une cassette contenant des bijoux d'or. Ceux-ci, représentant un valeur de 40.000 fr., avaient été cachés pendant la guerre par un rentier de la commune.

Dernière Heure

Le conflit italo-éthiopien

« Un avertissement aux sanctionnistes britanniques »

Rome, 1^{er} mai. — Le « Giornale d'Italia » sous la plume de son directeur, M. Virginio Gayda, adresse un nouvel avertissement aux éléments ultra-sanctionnistes de l'opinion britannique. L'application de nouvelles sanctions et la fermeture du canal de Suez ayant été demandées par certains auteurs à la Chambre des Lords, le « Giornale d'Italia » écrit :

« Ce réquisitoire de la guerre continue. Ce réquisitoire de la guerre continue. Cette guerre que l'Italie républicaine de toutes les forces, mais qu'elle affrontera de toutes ses forces, et si on lui frappe, sera le choc le plus sanglant, le plus épouvantable et le plus universel que l'histoire du genre humain ait jamais connu. C'est dans l'initiative britannique qu'il faudrait chercher l'unique responsabilité. »

MCEURS ELECTORALES COMMUNISTES !

Au cours d'une réunion contradictoire, M. Marinand-Deplat, ancien sous-secrétaire d'Etat est projeté au bas d'une tribune par M. Thorez

Paris, 1^{er} mai. — Des incidents se sont produits au cours d'une réunion électorale organisée par le parti communiste au préau de l'école de la rue Maitre, dans le 19^{me} arrondissement.

Cette réunion étant contradictoire, le député sortant de la 2^{me} circonscription de la Seine, M. Marinand-Deplat, fut projeté au bas d'une tribune, vers 21 h. 30. Une discussion s'engagea entre lui et le député communiste Thorez.

Celui-ci projeta M. Marinand-Deplat au bas de la tribune. Une foule d'ouvriers suivit au cours de laquelle M. Marinand-Deplat fut frappé à coups de poing. Gravement contusionné, il quitta la salle pour regagner son domicile.

L'appareil de l'aviateur belge Hanser a été retrouvé

Rome, 1^{er} mai. — Des avions militaires italiens ont retrouvé à 70 kilomètres au nord-ouest de Ghat, l'appareil piloté par l'aviateur belge Hanser et ayant à son bord les Belges Hamet et Lieberman et l'aviatrice française Viviane Zibman.

L'avion s'était perdu le 28 avril, durant l'étape Ghat-Ghat du rallye de l'Arc-en-Ciel de Tripoli.

« Le Tribunal correctionnel de Mulhouse a condamné par défaut, à cinq ans de prison, le nommé Walter Andrusow, sujet allemand, qui s'était livré, l'été dernier, à l'espionnage dans la région de Saint-Louis. »

« Laendarmerie de Pont-Audemer a continué son enquête sur le drame de la poterie Mathieu. Le facteur Maillet, 32 ans qui, après avoir grièvement blessé son beau-frère, M. Breton, 21 ans, dont partait un fusil en disant qu'il allait se suicider, est demeuré introuvable. On se demande s'il ne s'est pas donné la mort dans les bois d'alentour. »

« On a découvert, près du village de Montigny, 50 ans, disparu depuis le 9 avril. On croit que le cadavre, qui porte une corne de cette première époque, est un arbre pour simuler une pendaison. »

Accusé de meurtre commis en 1925, à Louvroil, un individu est condamné à deux ans d'emprisonnement par la Cour d'assises du Nord

Le 11 janvier 1935, une querelle éclata dans le débit tenu à Louvroil par M^{me} Muyaert, 71, rue d'Haumont, à l'enseigne de « La Croix Verte ». Avec l'aide d'un consommateur, le teneur de débit, qui était Albert Deville, parvint à maîtriser Georges Petit, qui menaçait grand tapage et gênait les danseurs.

Trévis, les Algériens s'éloignent, mais reviennent peu après dans l'intention évidente de venger. L'un d'eux tira même des coups de revolver dans la direction du débit.

C'est alors que plusieurs communistes, parmi lesquels un nommé Louis Hourvillain, qui menaçait grand tapage et gênait les danseurs.

Trévis, les Algériens s'éloignent, mais reviennent peu après dans l'intention évidente de venger. L'un d'eux tira même des coups de revolver dans la direction du débit.

Bastard et Davis s'étaient vantes d'avoir « planté » l'Algérie. Lurent inculpés d'homicide. M^{rs} Davis comparut en 1929 devant le Jury de Louvroil pour la suite. Il fut acquitté au bénéfice du doute, tandis que son co-accusé était condamné, par contumace, à 20 ans de travaux forcés.

Bastard restait donc en liberté ; il se maria à une autre bagarre à Nantes, au cours de laquelle il donna un coup de couteau mortel, qui lui valut d'être condamné à perpétuité à 10 ans de réclusion, peine qu'il subit actuellement.

Transféré à Douai pour purger sa contumace, il comparaitrait hier devant la Cour d'Assises du Nord.

Le système de défense est simple : il affirme qu'il s'est trouvé fortuitement mêlé à la scène de Louvroil, mais qu'il n'a pas frappé ; il serait complètement innocent des faits ; c'est plutôt Davis qui est coupable.

« Le témoin sans hésitation ; les faits, qui remontent à plus de 10 ans, commencent à s'estomper dans les mémoires et l'avocat général Vigneron demande l'ajournement de l'arrêt de Bastard du chef de meurtre. »

« La Cour n'en pose pas moins la question subsidiaire de « violences volontaires », pour répondre au désir du ministère public. »

M^{rs} Wallaert, défenseur de Bastard, déclare l'acquiescement pur et simple de son client.

Bastard est condamné à deux ans d'emprisonnement pour violences, qui se trouvent confondues avec celle de 10 ans de réclusion prononcée par les Assises de Nantes.

Quatre habitants de Puzieux (Somme) qui avaient trouvé et dilapidé un trésor caché pendant la guerre sont condamnés

Au cours de travaux de démolition effectués en janvier dernier, à Puzieux (Somme), un journalier, René Cardon, 37 ans, trouva une cassette contenant des bijoux d'or. Ceux-ci, représentant un valeur de 40.000 fr., avaient été cachés pendant la guerre par un rentier de la commune.

« Ce réquisitoire de la guerre continue. Ce réquisitoire de la guerre continue. Cette guerre que l'Italie républicaine de toutes les forces, mais qu'elle affrontera de toutes ses forces, et si on lui frappe, sera le choc le plus sanglant, le